

LE MENSUEL DE LA FONDATION iFRAP

SOCIÉTÉ ■ CIVILE

Enquêter pour réformer N° 178

DÉFENSE

Vers les 2% du produit intérieur brut

Avril 2017 - 8 €

■ FONDATION
iFRAP

FONDATION POUR LA RECHERCHE
SUR LES ADMINISTRATIONS ET
LES POLITIQUES PUBLIQUES

DÉFENSE

Vers les 2 % du produit intérieur brut

 9

Le ministère de la Défense est le ministère qui s'est le plus réformé et réorganisé ces dernières décennies, sous la pression des coupes budgétaires successives. Avec les conséquences que l'on sait : même si notre armée reste théoriquement capable de mener n'importe quel type de mission, les nombreuses baisses d'effectifs dans les forces de combat¹ et surtout dans les fonctions de soutien², mettent clairement en danger notre capacité à gagner les guerres présentes et à venir. Alors que les menaces et risques s'accroissent, diminuer sans cesse notre effort nous rendrait incapables de conserver à terme un outil militaire capable d'engagements de haute intensité.

Même si les attentats récents ont brutalement remis en lumière ces questions dans nos sociétés occidentales, inverser la tendance sur le long terme nécessitera d'y investir un capital politique très conséquent. Il est temps de modifier profondément les équilibres. La question se pose alors : quelle est la trajectoire budgétaire envisageable pour atteindre l'objectif de 2 % du PIB en dépenses annuelles de Défense ? Il existe deux trajectoires possibles, l'une pour atteindre cet objectif dès 2022, l'autre en 2025.

C'est en faveur de la première que nous nous positionnons. Concrètement, nous proposons une impulsion budgétaire importante une fois les élections présidentielles achevées : il s'agirait de réaliser et de voter une nouvelle loi de programmation militaire 2018-2023 à l'automne 2017, comprenant quelque 240 milliards d'euros (constants 2017) sur sa période d'exécution. Cela représenterait quelque 50 milliards d'euros supplémentaires par rapport à la loi de programmation militaire initiale 2014-2019.

Notons que le critère des 2 % n'est pas suffisant, particulièrement à cause de notre dissuasion nucléaire. À terme, c'est certainement les 3 % du PIB qu'il faut viser comme seuil des dépenses militaires, soit quelque 65 milliards d'euros par an. Mais les 2 % sont déjà une étape indispensable.

Objectifs généraux de la prochaine LPM :

- Atteindre un budget de Défense annuel correspondant à 2 % du PIB en 2022 et adopter ce chiffre comme plancher absolu ;
- Adapter notre outil militaire aux engagements actuels et futurs, notamment en poursuivant l'augmentation des forces de combat et le soutien qui y sont associés ;
- Résorber les déficits capacitaires en totalité sans aucunement délaissier les investissements concernant la préparation de l'avenir et les équipements de générations suivantes, y compris les équipements liés à la dissuasion nucléaire.

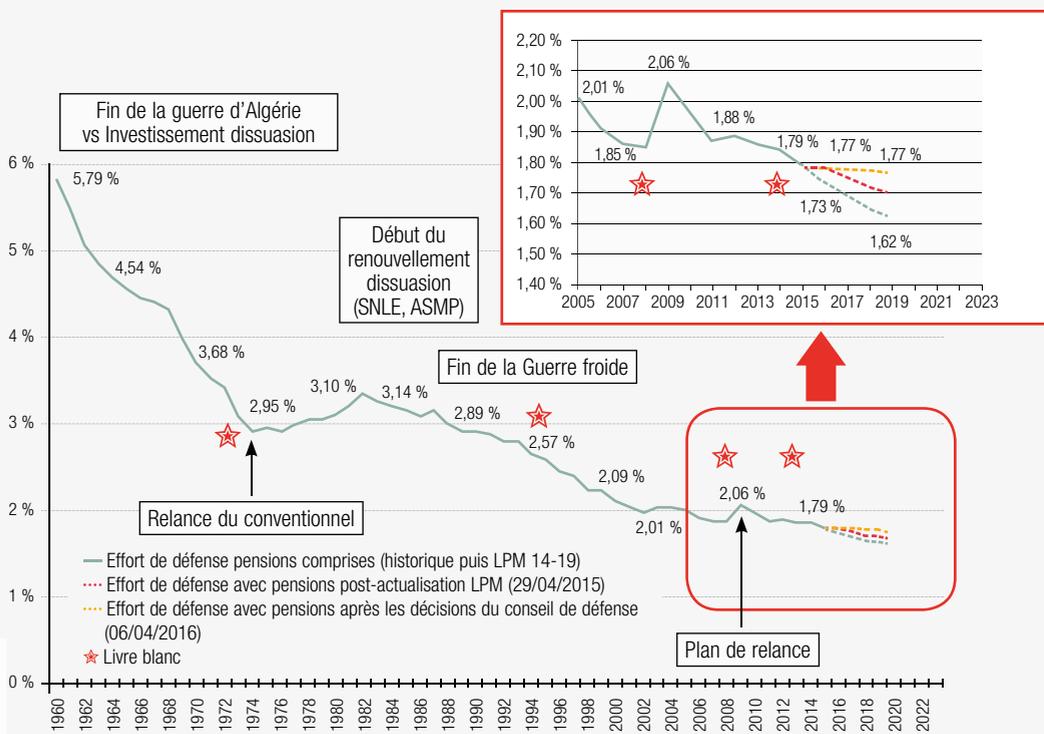
■ 1 Rappelons qu'en 1986, il y avait 48 régiments ou bataillons de chasseurs, et qu'il n'en reste plus que 20 aujourd'hui. Voir *Le combattant rapproché comme priorité stratégique nationale-Intervention, colloque national de l'infanterie*, 16/03/2017, Michel Goya, www.lavoiedelepee.blogspot.fr

■ 2 Comme le rappelle l'Avis fait au nom de la commission de la Défense nationale et des forces armées sur le projet de loi de finances pour 2017 n°4061, p. 56, *Assemblée nationale: les deux tiers de déflations d'effectifs de la LPM 2014-2019 étaient consentis par les services de soutiens.*

Votée en décembre 2013 par le Parlement, la loi sur la programmation militaire (LPM) 2014-2019 initiale attribuait aux armées un total de 190 milliards d'euros pour cinq ans. À la suite des attentats en janvier 2015, 3,8 milliards d'euros furent ajoutés à cette dotation avec la loi d'actualisation de la programmation militaire votée en juillet de la même année, qui a porté le total des crédits militaires

à 162,41 milliards d'euros sur la période 2015-2019. De 31,38 milliards d'euros en 2015, le budget de défense passerait à 32,26 milliards en 2017 et 34,02 milliards en 2019³. En dépit de cette rallonge budgétaire, mettre en cohérence les moyens avec le contrat opérationnel des armées nécessite, selon le chef d'état-major des armées (CEMA) Pierre de Villiers 2 % du PIB, en comptant les pensions.

Historique de l'effort de défense français 1960-2022



3 *Projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019, 19/05/2015, www.assemblee-nationale.fr ; loi n° 2013-1168 du 18/12/2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019, Légifrance.*

Source : ministère de la Défense.

Les données ci-dessus mettent en évidence que même l'actualisation de la LPM ne fait que ralentir sa chute. Alors que la LPM initiale faisait décroître l'effort de défense de 1,85 % à 1,62 %, son actualisation en 2015 ne fait que modérer la chute à 1,70 %, pensions incluses. Nous sommes ainsi encore loin

de l'objectif des 2 %. Pourtant, atteindre un tel objectif est ambitieux mais certainement pas irréaliste. Il s'agit de l'effort que nous consacrons à la défense nationale encore en 2005, voire en 2009 avec le plan de relance adopté après l'embuscade d'Uzbeen (2008) où 10 soldats français ont été tués.

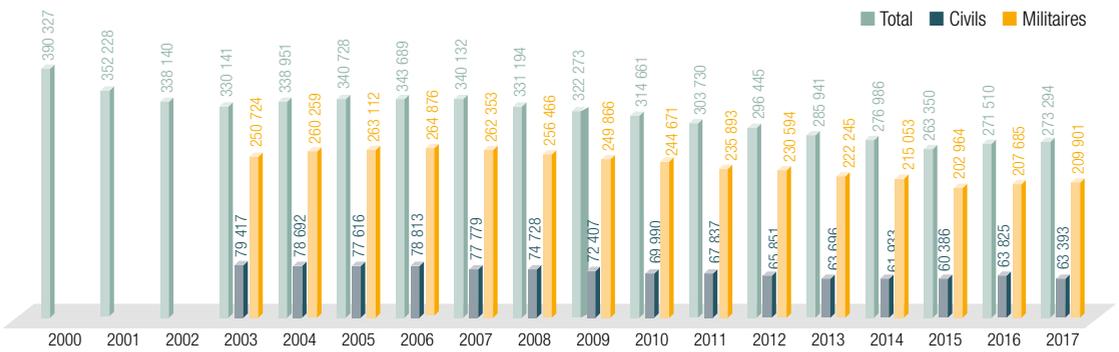
1. LES PERSONNELS

La fin de la conscription entre 1996 et 2001 et les nombreuses interventions de maintien de la paix qui ont émaillé les années 1990 ont directement influé sur la nature du modèle d'armée qui est le nôtre. Par notre interventionnisme et notre conception du rôle que doit jouer la France sur la scène internatio-

nale, notre outil militaire est principalement taillé pour conduire des opérations expéditionnaires, tout en conservant des capacités de combat de haute intensité. Après la chute du Mur de Berlin, les effectifs n'ont donc cessé de fondre pour constituer une armée professionnelle de taille plus réduite.

11

Évolution des effectifs EPT 2000-2017



Sources : Annuaire statistique du ministère de la Défense ; Avis n° 166 (2015-2016) PLF 2016 Tome VII – Défense : soutien de la politique de la défense, 19 novembre 2015 ; Avis n° 142 (2016-2017) PLF 2017 – Défense : soutien de la politique de la défense, 24 novembre 2016.

Note* : les années 2016 et 2017 montrent les plafonds d'emplois respectifs et non pas les effectifs réalisés, qui sont évidemment inconnus à l'heure actuelle.

Entre 2000 et 2008, les effectifs du ministère de la Défense sont passés de 390 000 postes équivalent temps plein (ETP) à 331 000. Après la révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée au début du quinquennat de Nicolas Sarkozy, les armées perdent encore 45 000 postes entre 2009 et 2014. La LPM 2014-2019 consacre de nouvelles baisses d'effectifs, avec 33 675 ETP supprimés⁴, dont 10 000 au titre de la LPM précédente. Avec les attentats de janvier 2015, les rédu-

ctions d'effectifs ont été revues : ce sont 14 925 ETP qui doivent ainsi être supprimés entre 2017 et 2019, (moindre baisse de 18 750 postes⁵). Avec les attentats du 13 novembre 2015, nouvelle inflexion : finalement, ce ne sont plus que 4 925 postes qui sont concernés jusqu'en 2019. En clair, ce sont 28 750 postes qui ont été préservés sur la LPM 2014-2019. Malgré cela, la Défense aura quand même perdu près de 50 000 postes entre 2008 et 2019, dans un contexte sécuritaire difficile.

LA FORCE OPÉRATIONNELLE TERRESTRE ET LA MISSION « PROTECTION »

Les nouveaux effectifs devraient principalement bénéficier à la force opérationnelle terrestre (FOT), à savoir les forces terrestres effectivement déployables (appuis et soutiens). En avril 2015, il a en effet été décidé que la FOT

passerait de 66 000 à 77 000 personnels pour pouvoir durablement déployer 7 000 soldats sur le territoire national et monter à 10 000 de façon ponctuelle, soit, près de dix fois les effectifs déployés pour la seule opération Vigipirate.

■ 4 Voir le rapport n° 547 de Jean-Pierre Raffarin, 24/06/2015, Sénat.

■ 5 PLF 2017- Défense : soutien de la politique de la Défense, 24/11/2016, p. 15, Sénat.

Pour simplifier, la règle est que pendant qu'un premier soldat est déployé en opération (qu'elle soit extérieure ou intérieure), un second soldat s'entraîne pendant qu'un troisième se reconconditionne. Il faut évidemment prendre en compte la formation des nouveaux engagés, les périodes plus ou moins longues de stages et de formations ou encore le départ des personnels en fin de contrat.

Sur les 18 750 suppressions de postes évitées entre 2017 et 2019, 11 000 ont directement profité à la FOT et 2 400 au soutien de l'opération Sentinelle et au renforcement des forces affectées à la protection des enclaves militaires avec l'opération Cuirasse.

Lors de son audition devant la commission de la Défense en novembre 2015, le général Sainte-Claire Deville affirmait que serait atteint à « *l'horizon de l'été 2017 un niveau d'entraînement acceptable pour une armée professionnelle de premier rang* ».

Néanmoins, nos forces ne sont pas passées loin de la rupture : comme il le mentionne dans son audition, « *nous pouvons raisonnablement estimer que, d'ici à trois ou cinq ans, sans le renfort des 11 000 recrues accordées aux forces terrestres en avril dernier, nous aurions eu, à partir de 2018, une armée de terre uniquement apte à mener à bien l'opération Sentinelle et incapable d'assumer l'opération Serval* ». Rappelons que c'est par son surengagement opérationnel, en Irak (40 000 hommes déployés à Bassora) et en Afghanistan (près de 10 000 hommes dans la province du Helmand) lors de la décennie 2000, que l'armée britannique s'est littéralement autodétruite et ne déploie plus de contingents au sol en opérations extérieures. Ce format final de 77 000 hommes pour la FOT ne semble pas être remis en cause. Néanmoins, tout cela dépend *in fine* du contrat opérationnel qui est assigné aux armées par

le politique. Un format de 77 000 hommes doit être considéré comme un minimum. Si ce contrat devait évoluer et impliquer l'engagement de 10 000 soldats de manière permanente dans l'opération Sentinelle (et non plus 7 000 comme aujourd'hui), cela signifierait qu'il faudrait au bas mot 9 000 soldats supplémentaires et donc une FOT de quelque 86 000 personnels. Ce qui nécessiterait, suivant les estimations, entre 270 et 390 millions d'euros supplémentaires par an⁸.

Avec une telle hypothèse, une nouvelle hausse rapide des effectifs se heurterait dans tous les cas à de nombreux problèmes de moyens, soulignés par le général Sainte-Claire Deville. Les recrutements encore en cours ont mis en évidence les difficultés d'encadrement, le manque d'équipements ou encore d'infrastructures adaptées pour accueillir les nouvelles recrues. Les centres de formation de militaires du rang sont déjà utilisés à 120 % de leur capacité, alors que les centres spécialisés ont aussi été réquisitionnés spécialement pour les compléter. La médiocrité des moyens disponibles a un impact direct sur ces effectifs et le *turnover*, puisqu'ils sont responsables d'une démotivation certaine de nombreux engagés volontaires. Les disparités existantes entre les campagnes de recrutement et la réalité du casernement ont un impact sûrement non négligeable sur les renouvellements de contrat – actuellement, les engagés volontaires servent environ 6,8 ans, alors que l'objectif de l'armée de Terre est de 8 ans⁹ – et sont certainement responsables en partie d'un tarissement des sources de recrutement¹⁰. L'armée est ainsi obligée de recruter toujours plus de soldats, menaçant à terme la qualité des personnels recrutés. À l'évidence, toute hausse d'effectifs supplémentaire devra s'accompagner d'un effort financier encore plus important sur ces sujets.

Objectif : une force opérationnelle terrestre d'au moins 77 000 hommes après 2017.

Budget dans la prochaine LPM : une masse salariale globale pour le ministère de la Défense entre 58,5 et 60,5 milliards d'euros au total sur cinq ans.

■ 6 Commission de la Défense nationale et des forces armées, mardi 17/11/2016, Assemblée nationale.

■ 7 Ibid.

■ 8 Chiffrage des annonces de François Hollande devant le Congrès, Samuel-Frédéric Servière, 19/11/2015,

Fondation IFRAP. Cependant dans le Projet de loi de finances pour 2017 : Défense : équipement des forces n° 142, Sénat, il est indiqué que la hausse des effectifs sur la période 2017-2019 coûtera au total 1,176 milliard d'euros, soit 392 millions d'euros par an.

■ 9 Jean-Dominique Merchet, Secret Défense Blog, Marianne.

■ 10 Voir notamment Budget 2017 : les sept inquiétudes du chef d'état-major des armées, Michel Cabriol, 25/10/2016, La Tribune.

LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

De fait, la réserve opérationnelle semble être une bonne solution pour soulager les forces d'active et les délester dans leurs tâches de surveillance du territoire national, des tâches très consommatrices en effectifs. La réserve opérationnelle apparaît comme un lien armée-nation indispensable, apprécié des Français, qu'il faut préserver.

L'actualisation de la LPM 2014-2019 a prévu une augmentation des effectifs de la réserve opérationnelle, de 28 000 à 40 000 personnels (hors gendarmerie) d'ici à 2019, dans le cadre de la constitution de la Garde nationale. Simultanément, le budget a été revu à la hausse : alors qu'il était de 71 millions d'euros en 2012, il a atteint 88,9 millions d'euros en 2016¹¹. Et le budget dévolu à la réserve militaire devrait atteindre un peu moins de 100 millions d'euros en 2019 si la trajectoire actuelle se poursuit.

Les principales réformes engagées prévoient 1 000 réservistes en service quotidiennement à

terme ; chaque réserviste devra par ailleurs réaliser au moins 30 jours d'activité dans l'année. Si la hausse des financements dédiés est à saluer, les problèmes de la réserve opérationnelle se concentrent déjà au niveau qualitatif. Ayant été complètement laissées pour compte depuis la professionnalisation, la plupart des unités de réserve souffrent d'équipements et matériels vieillissants ou encore d'un manque d'entraînement, faute d'argent disponible¹².

L'emploi des réservistes n'est pas forcément aisé, aussi bien pour le réserviste lui-même que pour son employeur. En conclusion, il faut un financement soutenu et des réformes de fonctionnement permettant d'optimiser l'emploi de ces forces. Il conviendrait d'augmenter les partenariats avec les entreprises et les universités pour faciliter l'emploi des réservistes. Il faut suivre l'appel du député Nicolas Bays qui réclame une véritable loi proposant des mesures incitatives pour les entreprises¹³.

13

■ 11 Avis n° 166, déposé le 19/11/2015 novembre 2015 pour le Projet de loi de finances pour 2016 : Tome VIII – Défense : soutien de la politique de la défense, p. 35, Sénat.

■ 12 Voir à ce titre le témoignage très pertinent du maréchal-des-logis François* (prénom modifié) sur la réalité de la réserve opérationnelle dans le DSI (n° 128 spécial présidentielle 2017).

■ 13 Renforcer la réserve opérationnelle, est-ce vraiment possible ? , Virginie Grolleau, 19/07/2016, Le Nouvel Observateur.

■ 14 PLF2017 – 10 points - Budget de la mission Défense, p. 1.

■ 15 Dans notre magazine Société Civile n° 175 de janvier 2017, nous partions du principe que la DPSD regroupait 1 620 ETP en 2014 (p. 14).

Objectif : 1 000 réservistes en service quotidiennement grâce à une augmentation de la réserve de 28 000 à 40 000 personnels (hors gendarmerie).

Budget dans la prochaine LPM : entre 100 et 110 millions d'euros par an, soit au moins 550 millions d'euros entre 2020 et 2024. Ce financement est un minimum étant donné l'investissement nécessaire dans l'équipement et le matériel vieillissants. Cela doit aussi s'accompagner de réformes de fonctionnement avec des mesures incitatives auprès des entreprises.

SERVICES DE RENSEIGNEMENTS ET CYBERDÉFENSE

Le troisième secteur qui doit continuer de recevoir plus de moyens et de personnels regroupe les services de renseignement du ministère de la Défense – soit la direction générale du Renseignement extérieur (DGSE), la direction du Renseignement militaire (DRM) et la direction du renseignement et de la Sécurité de la Défense (DRSD) – et les services liés à la cyberdéfense. Les augmentations d'effectifs n'ont ainsi pas seulement profité à la FOT, mais aussi à ces services. Ce sont 1 200 postes ETP qui ont été créés entre 2014 et 2017. 2 000 autres devraient l'être entre 2017 et 2019¹⁴. Plus précisément :

■ la DRM recevra 323 postes supplémentaires entre 2017 et 2019, portant son personnel total à un peu moins de 2 000 personnes en 2019¹⁵ ;

■ la DPSD, qui devrait atteindre les 1 571 ETP en 2019, les effectifs actuels étant de 1 307 ETP¹⁶ ;

■ la DGSE, pour un total de 6 256 personnes¹⁷ en 2019. Actuellement, les effectifs avoisineraient les 5 460 personnes¹⁸.

Au-delà des services de renseignement militaires conduisent actuellement de profondes réformes. La DRM consolide notamment ses capacités en renseignement d'origine image,

électromagnétique mais aussi humaine. La DGSE améliore ses capacités de collecte technique d'informations et d'analyse humaine de celles-ci. La DRSD fait quant à elle des efforts portant surtout sur l'amélioration de ses matériels et de ses capacités de traitement de données.

Plus largement, il faut poursuivre le recrutement d'analystes de haut niveau. D'autant plus que les capteurs modernes récoltent un volume d'informations toujours plus important. Il semble pertinent de développer des partenariats avec les écoles spécialisées, que ce soit les instituts d'études politiques (Paris et provinces) ou les écoles d'ingénieurs et

d'avoir davantage recours à des contractuels pouvant apporter des spécialités particulières comme le propose le rapport Dominati¹⁹.

La cyberdéfense est aussi l'un des secteurs qui a été le plus renforcé : 1 400 personnels environ y étaient dédiés entre mai 2012²⁰ et février 2014²¹ et en décembre dernier a été créé le commandement de la cyberdéfense (Comcyber). Le Comcyber devrait regrouper 3 200 personnels d'active et 4 400 réservistes. Cette réserve de cyberdéfense a vocation à soutenir la prévention des menaces informatiques. Finalement, c'est un milliard d'euros qui a été alloué à la cyberdéfense entre 2014 et 2019, dont la moitié pour la R & D et l'innovation technologique²².

Objectif : poursuivre les recrutements d'analystes de haut niveau au-delà des 2 000 postes supplémentaires prévus entre 2017 et 2019.

Budget dans la prochaine LPM : au vu des créations de postes dans ces services depuis 2015, c'est environ 1,1 milliard d'euros par an qu'il faudra désormais investir pour ces trois services, soit 5,5 milliards sur la période 2020-2024. Avec la cyberdéfense – avec une hypothèse de 1,1 milliard pour cinq ans (soit 220 millions d'euros par an) – ce sont 6,6 milliards d'euros qui devraient être affectés aux renseignements et à la lutte informatique sur la prochaine LPM.

LA CONDITION DES PERSONNELS

La condition des personnels désigne tout ce qui relève de leur moral, des questions de solde, de bien-être, de vie familiale ou encore de logement. Aujourd'hui, il se trouve que le moral des hommes et des femmes composant nos forces armées est très contrasté : au premier plan se trouvent les problèmes liés à la suractivité opérationnelle, qui sont au premier rang des préoccupations du Haut comité d'évaluation de la condition militaire (HCECM)²³.

L'opération Sentinelle a un double impact sur le moral : il a déjà été dit de nombreuses fois que leurs tâches comparables à celles de vigiles armés étaient très démotivantes. Elle interroge de nombreux soldats sur leur engagement et alimente certainement un fort *turnover*, et en ce sens use l'outil militaire de l'intérieur. Cette mission a multiplié les périodes d'absence du domicile. Les conséquences personnelles sont lourdes (explosion des taux de divorces²⁴).

Les principales mesures prises jusqu'à maintenant se sont concentrées sur la compensation, avec la revalorisation d'indemnités pour 207 millions d'euros rien qu'en 2017 par rapport à l'année précédente²⁵ : une indemnité d'absence – valable à partir de 150 jours d'absence – a été créée. L'indemnité pour sujétion spéciale d'alerte opérationnelle a été élargie (AOPER) et est passée de 5 à 10 euros/jour. Il reste cependant des mesures d'équité très attendues comme les indemnités pour temps d'activité et d'obligations professionnelles complémentaires de la gendarmerie.

En termes structurels, il serait difficile de ne pas parler des dysfonctionnements graves du logiciel de paiement de soldes *Louvois*. Depuis 2010 et les premières alertes lancées en interne, les problèmes n'ont eu de cesse de s'accumuler, le premier étant évidemment que de nombreux militaires – notamment en Opex – n'ont

■ 16 Ibid.
 ■ 17 Justification au premier euro, Forum de la performance, PLF 2017.
 ■ 18 Ibid.
 ■ 19 Rapport d'information n° 36, par M. Philippe Dominati, 07/10/2015, Sénat.
 ■ 20 Cyberdéfense - Discours de Jean-Yves Le Drian, ministère de la Défense, 12/12/2016, ministère de la Défense.
 ■ 21 La France inaugure le nouveau quartier général de la cyberdéfense, Olivier Fourt, RFI, 20/02/2014, RTL.
 ■ 22 Les budgets nationaux de cyberdéfense en croissance constante, Vincent Joubert, Défenses & Industries n° 1, Fondation pour la Recherche stratégique, juin 2014.
 ■ 23 10^e Rapport – Revue annuelle de la condition militaire, octobre 2016, IHEDN.

pas été payés pendant des mois, rendant la vie des familles insupportable (comptes bancaires bloqués, etc.)²⁶. D'autres ont été payés plus, l'armée demandant le remboursement des trop-perçus et les services de Bercy réclamant

les impôts... La transition définitive sur le nouveau logiciel unique Source-Solde est prévue pour 2021, et menace d'être rendue encore plus difficile avec la mise en place du prélèvement à la source.

15

- 24 Rythme opérationnel, mutations... Le nombre de divorces augmente chez les militaires, Laurent Lagneau, 25/02/2017, Opex 360.
- 25 Cf. Audition du Cema, 12/10/2016.
- 26 Logiciel Louvois de paie des militaires : les raisons du désastre, Jean Guisnel, 08/06/2016, Le Point.
- 27 L'avenir des armées françaises, Général Vincent Desportes, Les Carnets des Dialogues du Matin, Institut Diderot, automne 2016, p. 19.
- 28 Avis n° 4130, François Lamy, déposé le 13/10/2016, Assemblée nationale.
- 29 La DGA qualifie la dernière version du VAB Ultima, ministère de la Défense, 27/11/2015.
- 30 Rapport d'information n° 3323, Alain Marty et Marie Récalde, déposé le 09/12/2015, p. 72, Assemblée nationale.

Objectif : régler les problèmes organisationnels (mutations) et la question du logiciel de paiement des soldes afin que ces dysfonctionnements ne s'ajoutent à la suractivité des forces armées.

2. LES ÉQUIPEMENTS

Le financement des équipements des armées est l'un des points fondamentaux que traite la loi de programmation militaire tous les six ans. À cet égard, la France est dans une situation très paradoxale :

D'une part, nos armées sont équipées de matériels de premier plan modernes, très performants, souvent à la pointe des technologies existantes dans leurs domaines, mais *de facto* très onéreux.

D'autre part, ces matériels ne sont pas disponibles en quantité suffisante, tandis que les sommes colossales nécessaires à leur acquisition et leur entretien vampirisent les crédits dédiés au renouvellement des équipements de deuxième et troisième ligne, politique-

ment moins visibles. Une situation finalement résumée par le général Desportes (2S) : « *L'armée française a, d'un côté, le matériel le plus sophistiqué : ses Rafales, ses hélicoptères Tigre ou Caïman, le Charles de Gaulle, etc. Mais dans le même temps, nos soldats font la guerre au Sahel avec des équipements qui ont deux fois leur âge.* »²⁷

L'effet final est le même : nos armées connaissent de graves lacunes capacitaires. Dans l'idéal, ce sont de nombreux matériels et équipements supplémentaires qu'il faudrait commander : nouveaux hélicoptères, nouveaux avions légers de surveillance, drones, appareils de transport, canons CAESAR supplémentaires et les munitions qui vont avec.

ARMÉE DE TERRE

À la lumière des opérations que la France a conduites depuis plusieurs décennies et particulièrement au cours de la décennie 2010, l'armée de terre est l'une des armées qui affiche la plus grande usure de ses matériels majeurs, et ce dans deux domaines principaux. Entre 2017 et 2022, on estime qu'il manque ainsi 122 millions d'euros pour l'entretien programmé des matériels (EPM) de l'armée de terre, un chiffre d'ailleurs certainement sous-évalué.

Une génération entière de véhicules blindés n'a toujours pas été renouvelée. Le VAB (véhicule de l'avant blindé) en est le symbole le plus visible : « bête de somme » de l'armée de terre²⁸, le premier VAB y est entré en service en 1976,

si bien que les 2 661 VAB actuellement détenus accusent un âge moyen de 31 ans : près de trois générations de soldats y ont ainsi successivement servi, en dépit des modernisations qui ont été faites. Selon les données existantes, près d'un VAB sur deux serait indisponible, même s'il existe évidemment des disparités entre les théâtres d'opérations et la métropole.

Si, pendant les Opex, la disponibilité des véhicules peut avoisiner les 90 %, c'est au prix d'une usure accrue et de phases de maintenance très lourdes au retour en France. Ainsi, chaque année, l'attrition de la flotte avoisine les 10 %, et nombre d'entre eux sont purement et simplement envoyés à la casse. Notons également que le nombre de VAB Ultima est

insuffisant : à terme, seuls 290²⁹ ont été commandés pour l'infanterie et le génie, alors qu'il s'agit des véhicules qui correspondent au réel niveau de menaces que rencontrent nos soldats, notamment au Sahel.

La surchauffe opérationnelle a aussi touché la

flotte d'AMX10RCR, engin blindé de reconnaissance-feu. Le retour d'Opex est généralement synonyme d'une maintenance lourde, la régénération d'un seul véhicule est estimée à près de 676 heures de travail et un coût moyen de 190 000 euros³⁰ en 2014.

Caractéristiques des matériels terrestres principaux en service dans l'armée de terre

Équipements majeurs	Parc en service en 2016	Âge moyen (années)	Disponibilité en 2015
Leclerc	200	14	65 %
AMX10RCR	248	31	55 %
VBCI	630	5	76 %
VAB	2 661 (- 234)	31	44 %
VBL	1 466 (- 4)	17	56 %
VHM	53	5	74 %
PVP	1 183	6	41 %
VBHP Aravis	14	4	11,3 % en 2013
Buffalo	4	-	25,4 % en 2013 ¹

Source : Les chiffres clés de la Défense 2016, 2015 ; Rapport n°3 110, M^{me} Valérie Rabault, 08/10/15, www.assemblee-nationale.fr ; 14^e législature posée le 09/02/16 et ayant reçu une réponse le 22/11/16, www.francois.comut-gentille.fr ; 14^e législature posée le 09/02/16 et ayant reçu une réponse le 08/11/16 ; 14^e législature posée le 09/02/16 et ayant reçu une réponse le 24/01/17 ; 14^e législature posée le 07/01/14 et ayant reçu une réponse le 13/05/14 ; Sauf si spécifié, la disponibilité est donnée pour l'année 2015. Les chiffres entre parenthèses à propos de certains matériels en service mettent en évidence l'attrition (en volume) calculée entre 2014 et 2015.

Si le VAB et l'AMX10RCR doivent être remplacés respectivement par le VBMR Griffon (2 080)³¹ et l'EBRC Jaguar (248) du programme Scorpion, ce n'est malheureusement pas avant quelques années : les premiers Griffon doivent être livrés en 2018, pour une qualification opérationnelle attendue en 2021³² et des livraisons devant s'étaler jusqu'en 2033. Les Jaguar doivent quant à eux être perçus entre 2020 et 2030³³.

Les coûts d'acquisition du programme Scorpion, selon la planification actuelle, atteignent environ 3,8 milliards d'euros pour 1 722 Griffon, 248 Jaguar et les 200 Leclerc modernisés entre 2018 et 2033. Cela représente, sur la période 2018-2022, 1,06 milliard d'euros au total pour la livraison de 467 Griffon, 68 Jaguar et 75 Leclerc XLR. L'objectif de la phase 1 du programme serait de disposer de 780 Griffon, 110 Jaguar et

150 chars Leclerc XLR en service en 2025. Si le programme devrait être accéléré, il serait possible de terminer la totalité des livraisons en 2026. Cela représenterait alors environ 1,6 milliard d'euros entre 2018 et 2022. À cette date, 812 Griffon, 92 Jaguar et 75 Leclerc pourraient déjà être en service. Une telle accélération du programme est évidemment souhaitable pour remplacer nos véhicules de transport de troupes et d'appui. Le principal argument est que nous dépenserions évidemment moins d'argent pour l'entretien.

L'aviation légère de l'armée de terre (Alat) est aussi un secteur particulièrement à bout de souffle sur lequel toutes les attentions doivent être portées. Suremployé sur des théâtres très exigeants depuis de nombreuses années, le parc d'hélicoptères de manœuvre et de combat de l'armée de terre

■ 31 Avis n° 166 (2015-2016) de Jacques Gautier, Daniel Reiner et Xavier Pintat, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, déposé le 19/11/2015, Sénat.

■ 32 L'armée de terre et la DGA évoquent une accélération du programme Scorpion, 25/10/2016, Opex 360.

■ 33 Ibid.
■ 34 Selon le Gicat, il est possible de faire gagner 7 ans au programme de modernisation de l'armée de terre, Opex 360.

■ 35 Vinçon Serge, ancien sénateur du Cher, fait au nom de la commission des affaires étrangères, déposé le 10/07/2002, Sénat.

■ 36 Avis n° 4130, François Lamy, déposé le 13/10/2016, Assemblée nationale.

n'a eu de cesse de se réduire : si le parc était de quelque 409 machines en 2001³⁵, l'Alat comptait 303 appareils en 2016 soit une diminution de près de 26 % en 15 ans. Le parc présente une moyenne d'âge de 25 ans³⁶. Le tableau ci-dessous met aussi en évidence que seul un tiers des appareils

est techniquement en état de voler dans les 6 heures. Ce problème majeur de la disponibilité des hélicoptères est dû à plusieurs facteurs, dont l'âge, la disponibilité des pièces de rechange, un manque de main-d'œuvre spécialisée.

Caractéristiques des hélicoptères de l'armée de terre

Équipements majeurs	Parc en service en 2016	Âge moyen (années)	Disponibilités en 2015
Fennec	18	22	47 %
Gazelle	102	30	46 %
Tigre	58	6	24 %
Cougar	26	25	21 %
Puma	70	42	30 %
Caracal	8	11	26 %
NH90 TTH	21	2	35 %

Source : Avis n° 4 130, M. François Lamy, déposé le 13/10/16.

Étant donné que les machines en état de voler sont prioritairement affectées aux Opex, le nombre d'appareils réellement disponibles en métropole fait décroître mécaniquement les possibilités d'entraînement. Sur 12 mois, les pilotes des unités conventionnelles et spéciales sont censés voler respectivement 180 et 200 heures. Mais dans un régiment d'hélicoptères très sollicité, entre 25 et 33 % des pilotes n'effectuent même pas 140 heures³⁷ par an. On estime qu'en dessous des 180 heures par an et par pilote, le niveau opérationnel et les compétences afférentes décroissent³⁸.

Actuellement, les hélicoptères de manœuvre Puma et Cougar sont en voie de remplacement par le NH90 TTH. 74 exemplaires ont été commandés, et pour l'instant seuls 21 ont été livrés, 7 autres sont attendus en 2017. Il est clair qu'il conviendrait d'en commander de nouveaux, dont certains adaptés aux opérations spéciales. Cet hélicoptère rencontre aussi d'importants problèmes de maturité des technologies qui obèrent sa fiabilité et sa disponibilité technique, sans

compter des relations difficiles entre l'armée et Airbus Helicopters.

Un autre casse-tête concerne le programme de l'hélicoptère interarmées léger (HIL) devant remplacer les Gazelle (entrées en service au début des années 1970), certains Puma dans l'armée de terre, les Alouette III (les dernières encore utilisées au monde, le premier vol de cet appareil datant de... 1959) et Dauphin dans la Marine et les Fennec dans l'armée de l'air. Entre 160 et 180 exemplaires étaient prévus à l'origine, dont 80 pour l'Alat³⁹.

Le problème réside principalement au niveau du cahier des charges de l'appareil. C'est un problème classique pour les programmes en coopération, même à un niveau national. Le 3 mars 2017, le ministre de la Défense a finalement annoncé avoir choisi le H160M d'Airbus Helicopters comme base pour le programme HIL⁴⁰. À l'heure actuelle, le contrat prévoit la livraison de 160 à 190 HIL à compter de 2024, pour un total avoisinant les 5 à 6 milliards d'euros, incluant développement et acquisitions.

■ 37 *Ibid.*

■ 38 *Ibid.*

■ 39 Dans l'attente de l'hélicoptère interarmées léger, la Gazelle devra tenir encore 15 ou 20 ans, Laurent Lagneau, 03/03/2016, Opex 360.

■ 40 Le H160 choisi comme base de futur HIL, 03/03/2017, Air et Cosmos.

Objectif : résorber l'usure très marquée des matériels de l'armée de terre, en particulier dans deux domaines : les blindés et l'aviation légère de l'armée de Terre.

Budget dans la prochaine LPM : l'accélération du programme Scorpion nécessite 1,6 milliard d'euros sur la période 2019-2022, au lieu des 1,06 milliard d'euros en cas de poursuite selon la trajectoire actuelle pendant la même période. Au-delà des livraisons déjà prévues concernant les hélicoptères de manœuvre NH90 TTH, la commande des hélicoptères interarmées (HIL) demanderait entre 5 et 6 milliards d'euros sur toute la durée du programme.

MARINE NATIONALE

■ 41 Voir *Marine nationale, une première place manquée (2008-2016) et La seule Marine nationale, Le Fauteuil de Colbert, respectivement* 12/03/2017 et 24/02/2017.

■ 42 Le format aujourd'hui en vigueur est d'une frégate de surveillance, d'un B2M et de deux patrouilleurs par territoire/département d'outre-mer.

■ 43 Nouméa : aucun bâtiment disponible pour arrêter les pêcheurs en fuite, 31/01/2017, *Mer et Marine*.

■ 44 Le chef d'état-major de la Marine insiste pour accélérer le renouvellement des patrouilleurs, 26/10/2016, *Opex 360*.

■ 45 Ibid.

■ 46 *Horizon Marine 2025 : triptyque pour la Marine garde-côtière ?*, 25/10/2016, *Le Fauteuil de Colbert*.

Malgré une activité opérationnelle particulièrement soutenue ces dernières années, le format de la Marine nationale n'a eu de cesse de se réduire en dépit de l'arrivée de nouvelles générations d'équipements modernes. Même si ce critère est obsolète pour rendre compte de la puissance d'une marine et doit être complété par d'autres indicateurs reflétant la disponibilité et les capacités de combat des bâtiments, la Marine nationale alignait quelque 338 000 tonnes en 1990 contre 281 000 tonnes aujourd'hui⁴¹. La diminution quantitative est donc réelle, en dépit des capacités des nouveaux bâtiments. Le problème est que le Livre blanc 2013

consacre deux missions navales permanentes, alors que dans les faits cinq sont réalisées, ce qui crée de larges tensions entre les moyens et les missions. Les opérations récentes conduites par la France ont entraîné des déploiements de forces importants, tandis que se poursuivent dans tous les cas les missions relevant de souveraineté et de la sauvegarde de notre espace maritime. En effet, nous possédons le second domaine maritime au monde – après les États-Unis –, l'équivalent de 11 millions de km² et ces territoires, riches en ressources naturelles sont d'une importance stratégique. Le tableau ci-dessous synthétise les principaux navires et matériels en service au sein de la Marine.

Caractéristiques des matériels majeurs en service dans la Marine nationale

Équipements majeurs	Parc en service en 2016	Âge moyen (années)	Disponibilités en 2015
Porte-avions nucléaire	1	15	71,8 %
BPC	3	7	91,7 %
FREMM	1	3	74,4 %
Frégate Horizon	2	6	81,8 %
Frégate F70 ASM	5	31	80,4 %
Frégate F70 AA	2	27	65,6 %
Frégate FLF	5	17	90,2 %
Frégate de surveillance	6	24	75,7 %
Pétrolier-ravitailleur	3	31	82,5 %
Avisos (PHM)	9	34	60,3 %
Patrouilleur P400	4	30	54,4 %
Patrouilleur hauturier	1	5	89,6 %
Patrouilleur « Action de l'État en mer »	3	19	69,9 %
Chasseurs de mine tripartite	11	30	74,5 %
SNLE-NG	4	-	Classifié
SNA	6	27	46,2 % en 2014

Source : 14^e législature posée le 09/02/16 et ayant reçu une réponse le 14/06/16.

La première menace de rupture capacitaire provient tout d'abord des patrouilleurs et plus généralement des forces navales⁴² déployées auprès des territoires d'outre-mer de manière permanente.

La Marine nationale estime elle-même qu'elle ne dispose que de la moitié des moyens qu'elle devrait avoir pour assurer convenablement ses missions de souveraineté⁴³ en dépit de renouvellements matériels récents. Les patrouilleurs P400, en service depuis 1986, affichent une disponibilité qui atteint les 54,4 %. Sur les quatre P400 en service qui se répartissent équitablement entre la Réunion et la Guyane, cela signifie qu'un seul est systématiquement disponible sur ces deux territoires. Les conséquences sont très concrètes : très récemment, deux bateaux de pêche vietnamiens se sont enfuis du port de Nouméa, les patrouilleurs étant techniquement indisponibles pour les poursuivre !

De plus, les P400 ne pourront être utilisés au-delà de 2020, tandis que le programme Bâtiment de surveillance et d'intervention maritime (Batsimar), censé les remplacer, n'a toujours pas démarré et que les livraisons ne devraient pas se réaliser avant 2024 au moins⁴⁴. En clair, des ruptures capacitaires graves se profilent.

La solution serait de lancer en urgence et d'accélérer le programme Batsimar dès 2018, pour viser des livraisons de quatre P400 dès 2021 comme le concevait le chef d'état-major de la Marine l'amiral Prazuck lors d'une audition⁴⁵. La cible serait de 12 à 18 navires à terme, soit au moins deux patrouilleurs par base navale⁴⁶. Étant donné qu'il s'agit de navires financièrement abordables – on parle de quelque 40 millions d'euros par bâtiment –, les coûts d'acquisition s'établiraient entre 480 et 720 millions d'euros, suivant la fréquence de livraison choisie. Les coûts de développement ne seront pas importants non plus, étant donné que de nombreux concepts existent déjà chez les industriels,

qu'ils soient nationaux ou européens⁴⁷.

Se pose également la question des frégates furtives de type La Fayette qui doivent être modernisées, à partir de 2018. Il s'agirait d'implémenter une capacité anti-sous-marin, de traiter les obsolescences électroniques, et de remplacer le lanceur Crotale par un système Sadral⁴⁸. Les coûts estimés seraient, selon le ministère de la Défense, de 380 millions d'euros pour les cinq frégates. Simultanément au lancement de ce chantier, ce sont les frégates taille intermédiaire (FTI) qui doivent passer au stade de réalisation. Il est actuellement question de commander 5 de ces frégates de 4 000 tonnes. Selon les estimations, le prix du programme total avoisinerait les 4 milliards d'euros, soit quelque 800 millions d'euros pièce.

La réduction du programme Fremm (frégate multi-mission), de 17 à 11 puis 8 unités, est une décision que paye cher la Marine. Leur coût unitaire a explosé, passant de 297 millions d'euros en 2008 pour 17 Fremm, à 800 millions d'euros pour 8 unités aujourd'hui. Comme le dit très bien Joseph Henrotin : « *Pour l'équivalent de 20 Aquitaine [Fremm], la Marine nationale ne disposera donc finalement que de 13 bâtiments, dont cinq moins armés et à l'endurance plus faible.* »⁴⁹

Il semble aussi important d'aborder l'enjeu du renouvellement des pétroliers ravitailleurs, en service depuis 1978. De quatre unités en 2014, le format est tombé à trois avec le retrait de service de « La Meuse » en décembre 2015. L'actualisation de la LPM en 2015 a prévu la commande d'un premier ravitailleur pour une livraison en 2022⁵⁰. Ce programme de flotte logistique coûterait quelque 2 milliards d'euros, soit 500 millions d'euros par navire ravitailleur⁵¹. Dans l'hypothèse où deux exemplaires seraient commandés pendant la prochaine LPM, cela coûterait un milliard d'euros.

Un autre processus très important pour la

■ 47 18 Batsimar : appel d'offres européen ?, 31/01/2017, Le Fauteuil de Colbert.

■ 48 Quelle re-fonte pour les frégates classe La Fayette ?, 10/09/2016, Le Fauteuil de Colbert.

■ 49 Frégates de taille intermédiaires : quelles conséquences pour la Marine nationale ? Joseph Henrotin, Défense & Sécurité internationale n° 127, janvier-février 2017.

■ 50 Jumboisation des coques des Flotlog et PA2/PA3 ?, 06/06/2015, Le Fauteuil de Colbert.

■ 51 Ravitailleurs : DCNS dévoile un nouveau design avec une étrave inversée, 04/10/2012, Le Marin.

Marine est la phase de renouvellement des sous-marins nucléaires d'attaque. Affichant aujourd'hui un âge moyen de 27 ans et une disponibilité moyenne aux alentours de 50 %, les 6 SNA sont tout juste suffisants pour assurer toutes les missions qui leur sont confiées. Le premier SNA, le Rubis, devait être retiré du service actif au début de l'année 2017 (après 33 ans de service) mais sera finalement prolongé au moins jusqu'à l'été⁵². Le programme Barracuda comprenait la livraison de 6 SNA de type Suffren, intégrant les dernières technologies en termes de furtivité, de discrétion acoustique et de propulsion, d'ici 2028 pour un total de 7,9 milliards d'euros⁵³. Mais le premier exemplaire sera finalement livré en 2019. Ce qui risque de mener à une rupture temporaire de capacité.

Enfin, la question du second porte-avions pour la Marine mérite largement d'être étudiée. Normalement, le Charles de Gaulle devra quitter le service actif en 2041, après quelque quatre décennies de service. La construction et l'armement d'un

porte-avions nécessitent environ 15 ans, ce qui signifie que le lancement d'un tel chantier en 2020 verrait l'entrée en service du second porte-avions vers 2035. Soit six ans avant la sortie de service du Charles de Gaulle. En clair, si notre objectif est à terme de disposer de deux porte-avions, cela signifie qu'il faudrait lancer la construction du second au cours de la loi de programmation militaire 2025-2030.

Nous estimions dans notre précédente étude que construire un porte-avions nucléaire demanderait 4 milliards d'euros pour la construction du navire, et entre 4 et 6 milliards d'euros pour commander le parc aéronautique⁵⁴ suffisant pour l'équiper. En clair, cela représenterait une charge comprise entre 400 et 530 millions d'euros sur 15 ans. Du fait de la lourdeur d'un tel investissement, il pourrait être pertinent d'en retarder le lancement jusqu'à la prochaine LPM, permettant ainsi de faire coïncider la sortie de service du Charles de Gaulle avec l'entrée en service du nouveau.

■ 52 Le sous-marin nucléaire d'attaque « Rubis » jouera les prolongations au moins jusqu'en juillet 2017, 06/12/2016,

Opex 360.

■ 53 Un « problème de qualité du travail » retarde la livraison du premier sous-marin nucléaire

d'attaque Barracuda,

09/11/2016, Opex 360.

■ 54 Ce qui dépend évidemment du choix politique qui sera fait sur cette question : soit un deuxième porte-avions pour assurer la permanence à la mer, soit un second groupe aéronaval complet.

Objectif : la prochaine LPM devra prévoir les investissements suivants : 12 à 18 navires pour le programme Batsimar pour 720 millions d'euros ; 2 à 3 frégates de taille intermédiaire pour 2,4 milliards d'euros ; 2 ravitailleurs pour 1 milliard d'euros.

Budget dans la prochaine LPM : 4,1 milliards d'euros.

ARMÉE DE L'AIR

Pour les mêmes raisons qu'évoquées précédemment, l'armée de l'air rencontre des fortes tensions sur ses matériels. En plus de l'enchaînement des opérations et des déploiements soutenus dans des conditions exigeantes, le renouvellement des avions de combat et des appareils de transport prend du temps, étalant les livraisons et les coûts sur de longues années, complexifiant la maintenance et les programmes de traitement des obsolescences. Le tableau ci-dessous synthétise les données quanti-

tatives des principaux matériels en service dans l'armée de l'air en 2015. On remarque bien que certains matériels sont loin de donner toute satisfaction : certains appareils sont très âgés et fatigués (ravitailleurs C-135FR et KC-135, C160 Transall, C130 Hercules) et leurs taux de disponibilité technique opérationnelle s'en ressentent. Il faut retenir qu'avec 250 avions de chasse environ, il est très compliqué pour l'armée de l'air d'honorer toutes les demandes relatives aux déploiements en opérations.

Caractéristiques des matériels majeurs en service dans l'armée de l'air

Équipements majeurs	Parc en service en 2015	Âge moyen (années)	Disponibilité en 2015
Avions de combat			
Rafale	93	6,7	48,5 %
Mirage 2 000D	71 (- 2)	18,9	32,9 %
Mirage 2 000-5	28 (- 1)	27	39,7 %
Mirage 2 000B	7	23,6	45,6 %
Mirage 2 000C	15	23,4	46,1 %
Mirage 2 000N	29	25,1	Classifié
Alphajet	134	33,9	41,6 %
Avions de transport et de soutien			
C160 Gabriel	2	26,8	40 %
E3F Awacs	4	25,2	36,3 %
C-135FR et KC-135	14	52,7	Classifié
C130 Hercules	14	29,1	26,2 %
C160 Transall	28	36	45,6 %
Casa CN235	27	13,8	52,3 %
Airbus A340-200	2	Inconnu	Inconnu

Sources : 14^e législature posée le 09/02/16 et ayant reçu une réponse le 22/11/2016 ; Rapport n° 3 110, par M^{me} Valérie Rabault, Annexe 11 : Défense : préparation de l'avenir, déposé le 8 octobre 2015, www.assemblee-nationale.fr

L'armée de l'air rencontre actuellement deux enjeux principaux. Le premier concerne le renouvellement de la flotte des 14 ravitailleurs, qui est littéralement à bout de souffle. L'accumulation des heures de vol entraîne une hausse exponentielle des heures et crédits de maintenance mais aussi une baisse consubstantielle du taux de disponibilité⁵⁵, nous obligeant systématiquement à recourir à des ravitailleurs alliés (américains, britanniques, australiens...) et menaçant la crédibilité de la composante aéroportée de notre dissuasion nucléaire. Il est prévu de remplacer nos 14 ravitailleurs C-135FR et KC-135RG par 12 Airbus MRTT Phénix. Le premier exemplaire devrait arriver en 2018, les suivants s'échelonnant jusqu'en 2025⁵⁶.

Au total, le programme doit coûter environ 3 milliards d'euros pour les 12 appareils⁵⁷. Étant donné qu'il s'agit d'un programme prioritaire, les développements et intégra-

tions d'équipements particuliers ont été en partie abandonnés pour permettre des livraisons plus rapides et une maturité technologique. La hausse des crédits militaires que nous proposons devrait se traduire par une commande avancée de ces ravitailleurs. Si les 9 exemplaires déjà commandés ont été payés (pour environ 1,53 milliard d'euros)⁵⁸, commander 5 exemplaires supplémentaires avant la prochaine LPM nécessiterait encore quelque 850 millions d'euros. La seconde source de préoccupation particulière de l'armée de l'Air relève de sa flotte de transport. Particulièrement stratégique pour chaque Opex car permettant de projeter rapidement des forces, notre flotte de transport ne cesse de montrer ses limites. Ces appareils, principalement les Transall, doivent être prioritairement remplacés par une cinquantaine d'A400M. Mais de très nombreux problèmes liés à la fois à la coopération entre 7 nations

■ 55 Voir aussi *Quelles évolutions pour la dissuasion nucléaire française ?*, Nicolas Maldera, 06/07/2016, Fondation iFRAP.

■ 56 DGA commande huit ravitailleurs A330 MRTT pour l'Armée de l'Air, 16/12/2015, *Defen'Aero*.

■ 57 Ravitailleurs : le casse-tête des MRTT français, 20/02/2014, *Air et Cosmos*.

■ 58 Commande de 8 avions ravitailleurs A330 MRTT confirmée pour l'Armée de l'Air, 15/12/2015, *Opex 360*.

et aux solutions techniques adoptées ont considérablement décalé les calendriers de livraison et augmenté les coûts : prévu à 8 milliards d'euros au total (110 millions d'euros par appareil) au début des années

2000, le programme a déjà coûté 9,2 milliards d'euros en 2014, (soit un coût unitaire qui atteint les 158,5 millions d'euros). En clair, l'avion ne donne pour l'instant pas entière satisfaction pour le prix qu'il coûte.

Objectif : commande ferme de 5 ravitailleurs A330 MRTT supplémentaires et maîtrise de la livraison des appareils de transport (A400M).

Budget dans prochaine LPM : entre 850 M€ et 1 M€ pour les 5 ravitailleurs supplémentaires.

LE MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE (MCO) DES ÉQUIPEMENTS

À la suite de la chute du Mur de Berlin et de la période des « dividendes de la paix » qui se sont ensuivies, les équipements de nos forces armées ont connu une très forte dégradation de leurs taux de disponibilité, conséquence de coupes budgétaires importantes et de l'âge des matériels alors en service. Cette crise s'est encore accentuée lors de la période d'exécution de la LPM 1997-2002. Les conséquences furent multiples, dont notamment une baisse importante des journées d'entraînement et des potentiels de déploiement. Depuis cette période, de nombreuses réformes des services de soutien ont été conduites pour les moderniser et les rationaliser.

Au total en 2017 dans les documents budgétaires, ce sont 3,856 milliards d'euros qui sont consacrés au maintien en condition opérationnelle des équipements⁵⁹, soit

776 millions d'euros pour les matériels terrestres, 1,49 milliard pour les matériels aériens et 1,59 milliard pour les matériels navals.

La structure et l'organisation de la maintenance (et plus largement de toute la chaîne de soutien) sont réputées pour leur complexité et leur épaisse bureaucratie. La responsabilité entre le secteur public et le secteur privé et aussi connue pour être très diluée, même si elle est plutôt claire sur papier. Dans les faits, cette organisation fonctionne mal. Plusieurs équipements, notamment aéronautiques, restent bloqués dans des visites périodiques qui durent très longtemps : « *Pour un hélicoptère Tigre, une visite périodique doit ainsi théoriquement durer 183 jours, ce qui est déjà énorme. Dans les faits, elle dure en moyenne 383 jours !* »⁶⁰

LES INFRASTRUCTURES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Le ministère de la Défense détient aujourd'hui environ 40 % du parc immobilier de l'État, ce qui représente quelque 4 200 immeubles en métropole/outre-mer et étranger, plus de 2,8 milliards de m² de terrains⁶¹ et environ 27,6 millions de m² de surfaces bâties actives⁶². La politique immobilière du ministère de la

Défense se voit divisée en trois domaines, qui relèvent de la responsabilité du service d'infrastructures de la Défense (SID) créé en 2005, chargé de toutes les opérations de construction et d'entretien du parc immobilier de la Défense ; de la location et l'entretien des logements familiaux ; et des

■ 59 Justification au premier euro, Forum de la performance, PLF 2017, Programme 178 « Programme et Emploi des Forces ».

■ 60 Pêril sur l'armée française : seul un tiers des hélicoptères en état de vol, Vincent Lami-geon, 04/11/2016, Challenges.

■ 61 Synthèse d'activité 2015 du service d'infrastructure de la Défense, ministère de la Défense.

■ 62 Le service d'infrastructure de la Défense (SID), Automne 2015, ASAF France.

infrastructures spécifiquement liées à la dissuasion nucléaire. Au total, ce sont 1,54 milliard d'euros qui peuvent être dépensés par le ministère de la Défense pour sa politique immobilière. Néanmoins, les infrastructures sont depuis des années considérées comme

une véritable variable d'ajustement au profit des opérations et des programmes d'armement. Dans de nombreuses installations militaires, les bâtiments sont vétustes et souffrent d'un entretien limité.

Objectif : améliorer l'organisation de la maintenance et revoir les crédits affectés aux infrastructures systématiquement sous-évalués.

Budget dans prochaine LPM : 1 Md € d'investissement annuel supplémentaire pour l'entretien programmé des matériels d'ici la fin de la LPM et 500 M€ d'investissement annuel supplémentaire d'ici la fin de la LPM pour les dépenses d'infrastructure.

Conclusion

Aujourd'hui, nos forces armées connaissent une surchauffe généralisée entre les missions et opérations et les ressources effectives qui leur sont attribuées. Le nombre de théâtres d'opérations, sans compter les forces de souveraineté et de présence, impose de nombreux compromis sur l'entraînement des unités, mais aussi leur remise en condition. Les matériels connaissent une crise de disponibilité, à cause de leur utilisation intensive, leur âge moyen et les crédits affectés à leur entretien. Les trous capacitaires sont nombreux. Une situation que l'absence de réelle stratégie des moyens peine à enrayer, malgré les commandes de nouveaux équipements.

Plus que jamais, la Défense nationale doit recevoir toutes les attentions qu'elle mérite de la part du niveau politique. Il est urgent d'engager un plan de transformation et de préparation de l'avenir pour nos forces. Il faut impérativement continuer de renforcer nos unités de combat et nos services de soutien, tout en rationalisant les fonctions administratives. Ainsi, la montée en puissance actuelle de la Force opérationnelle terrestre doit être accompagnée de la commande de plus de véhicules, d'hélicoptères de manœuvres, de patrouilleurs

maritimes, d'avions de combat, de moyens ISR, de drones, de munitions, de consommables divers, etc. La modernisation de la dissuasion nucléaire doit être poursuivie, sans empiéter sur les besoins criants des forces conventionnelles. La prospective et la préparation de l'avenir imposent de lancer et/ou poursuivre les études sur les chasseurs de 6^e génération, les drones, le combattant augmenté ou encore les technologies de traitement de l'information et de communication. Avec les ressources financières actuelles consacrées à la défense aujourd'hui, répondre à tous ces enjeux est tout bonnement impossible.

Consacrer au moins 2 % de notre richesse nationale annuelle à notre défense constitue un premier pas pour dégager des marges de manœuvre pour soutenir nos ambitions de puissance. Au-delà de la dimension financière, il est fort probable que le prochain président de la République engage la rédaction d'un nouveau Livre blanc pour les armées, afin de redéfinir une nouvelle fois les contours du contexte stratégique actuel. Il s'agit d'une action nécessaire pour retranscrire en actes dans la LPM qui suivra.

Loi de programmation militaire : pour une nouvelle impulsion

24

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Trajectoire avec LPM actualisée et conseil de défense 2016 (en M€)							
Objectif 2 % en 2025	33 300	34 100	35 900	37 900	39 500	41 400	
Trajectoire iFRAP avec impulsion dès 2018 (en M€)							
Objectif 2 % dès 2022	35 500	37 500	39 500	41 000	42 500	43 500	
Engagements supplémentaires (en M€)	2 200	3 400	3 600	3 100	3 000	2 100	17 400
Recrutements supplémentaires (postes ETP)	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	15 000

Soit 283 661 postes en 2023

Ces engagements doivent notamment couvrir les investissements suivants (en M€)

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Renouvellement de la dissuasion nucléaire	0	0	2 500	3 000	3 000	8 500
Programme Scorpion (Programmation normale)	4,5	133,5	300	314	314	1 066
Programme Scorpion (Programmation accélérée)	4,5	133,5	472	486	570	1 666
Ravitailleurs Flotlog	0	500	0	500	0	1 000
Patrouilleurs Batsimar	160	140	140	140	140	720
A-330 MRTT	170	170	170	170	170	850